

LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !

Comment interpréter l'importante abstention au premier tour de ces élections ? Alors même que les offensives contre la liberté de la presse et les droits des journalistes ont rarement été aussi nombreuses ?

Ainsi, en tournant le dos aux élections à la Commission de la carte, les journalistes sembleraient indifférents à plus de 70 ans de conquêtes citoyennes et sociales !

Certes, la plupart d'entre nous sont en butte à des difficultés sans précédent : chômage, précarité, pouvoir d'achat en berne, conditions de travail dégradées, etc. Nos droits sont piétinés allègrement par les employeurs. La qualité de l'information et la déontologie sont régulièrement mises à mal !

Est ce une raison pour baisser les bras ?

Les organisations syndicales sont là. Depuis longtemps. Elles restent à votre disposition et ont besoin de votre soutien.

Le SNJ est le premier syndicat de journalistes, créé en 1918, le plus présent dans toutes les entreprises, dans toutes les négociations où se joue le sort de la profession. Ce deuxième tour vous fera choisir entre les syndicats représentatifs, qui vous défendent depuis des décennies, et d'autres qui ne font que de la figuration.

Le SNJ compte sur vous.



SNJ
33 rue du Louvre
75002 Paris
01 42 36 84 23
fax 01 45 08 80 33
www.snj.fr
snj@snj.fr

Union syndicale
Solidaires

EFFICACITÉ

Des militants disponibles dans les entreprises, sur le terrain, par téléphone, par mail et sur le Net

EXPÉRIENCE

Né en 1918, le SNJ est à l'origine des grandes conquêtes sociales de la profession (statut, carte, convention collective...)

RESPONSABILITÉ

Rédacteur des Chartes sur les droits et devoirs du journaliste, le SNJ est le plus ancien défenseur de la déontologie de la profession

REPRÉSENTATIVITÉ

Le SNJ est le seul à être présent sur tout le territoire et dans toutes les formes de presse



Le SNJ sur tous les fronts

• 27 avril 2009

Revenir sur les RTT : pas dans l'air du temps !

Tandis que leur profession connaît une précarité importante, et que le nombre de jeunes diplômés sans emploi a fortement augmenté depuis quelques mois, les journalistes rappellent que la RTT répond à une nécessité liée aux fortes contraintes de leur emploi du temps et à l'amplitude de leurs horaires de travail, en même temps qu'elle est créatrice d'emplois. Sauver des RTT, c'est travailler dans de meilleures conditions et croire à une société du partage !

• 27 avril 2009

1^{er} mai : les journalistes dans la rue

Ce 1^{er} mai 2009 n'est pas un 1^{er} mai comme les autres. Dans la poursuite des grandes mobilisations du 29 janvier et du 19 mars, les salariés du public et du privé auront à cœur de participer, beaucoup plus nombreux que d'habitude, aux rassemblements qui marquent la Fête du Travail. Et parmi eux les journalistes qui, faut-il le rappeler, sont des salariés comme les autres, parfois même plus menacés encore que les autres. Ces rassemblements sont d'autant plus importants que c'est bien au monde du travail, aujourd'hui, que l'on veut faire payer la note d'une crise financière et économique dont il n'est en aucune manière responsable.

• 8 avril 2009

Droits d'auteur : le coup de force de quelques patrons

Sous la pression d'une frange extrémiste d'éditeurs, notamment ceux de la presse quotidienne régionale, les parlementaires ont maintenu, dans le projet de loi sur les droits d'auteur des journalistes, un amendement qui n'a rien à voir avec cette problématique. En inscrivant dans la loi que le journaliste peut désormais être amené, du simple fait de son contrat, à travailler sur les différents supports d'un titre de presse, il satisfait en revanche la volonté des patrons de presse de faire des économies sur la main d'œuvre rédactionnelle. Cet amendement constitue un obstacle de plus à l'amélioration de la qualité de l'information, condition essentielle pour que les médias, notamment régionaux, retrouvent la confiance de l'opinion et espèrent ainsi surmonter la crise économique.

• 6 avril 2009

Avenant audiovisuel aboli : un dynamitage !

Mardi 7 avril, les patrons des sociétés de l'audiovisuel public vont dissoudre leur association et abolir, par là même, les conventions collectives en vigueur dans ce secteur. Ce n'est pas un bouleversement, c'est un dynamitage. Il faudra renégocier une nou-

velle convention, en quinze mois, entreprise par entreprise. Nous savons d'où nous venons, nous ne savons pas où nous allons, mais nous voyons l'environnement : l'époque est à la « modernisation », c'est-à-dire aux régressions des salaires, des droits, du temps de travail, de l'indépendance. Une entreprise sans convention collective, c'est comme une démocratie sans constitution.

• 1^{er} avril 2009

La vidéosurveillance de France 3 au service de la police

Qui, le 30 juin dernier, a « transmis » à Rue89 la courte séquence où Nicolas Sarkozy pestait sur le plateau du 19/20 de France 3, avant l'interview prévue dans ce cadre ? Voilà bien la question centrale qui intéressait les enquêteurs ce 1^{er} avril. Quatre journalistes ont été entendus pendant plusieurs heures par la police et ont, bien évidemment répondu qu'ils... protégeaient leurs sources. Mais ce sont les cassettes des caméras de vidéosurveillance de France Télévisions, où les journalistes étaient visibles, que les policiers voulaient « faire parler ». Des cassettes livrées à la police. Ce procédé est plus que douteux juridiquement. Moralement, il est inacceptable.

• 3 mars 2009

Audiovisuel public : la chape de plomb

Le Conseil Constitutionnel vient d'aggraver les pires dispositions de la loi portant réforme de l'audiovisuel public. Désormais son président, nommé par l'exécutif, peut être révoqué sans même débat au Parlement dont l'avis devient « consultatif ». Quant au financement, il devient encore plus aléatoire et fragilise pour longtemps le devenir de l'audiovisuel public. Ce Service public de télévision et de radio, à lui seul, permet à plus de 11000 salariés permanents, et des dizaines de milliers d'intermittents et de pigistes, de mettre à l'antenne, chaque jour, 137 éditions d'information internationale, nationale, régionale, locale en métropole et outremer.

• 8 janvier 2009

Etats généraux de la presse écrite : la vigilance de mise

Initiés par un pouvoir politique qui ne conçoit l'information qu'au service de sa propre communication, organisés en pôles qui faisaient la part belle aux éditeurs, lieu de surenchère permanente de la part des patrons de presse, les Etats généraux de la presse écrite ont généré de fortes inquiétudes chez les journalistes. Cependant, le SNJ note avec satisfaction qu'un certain nombre d'hypothèses de travail, qui auraient conduit à affadir l'information, réduire un peu plus le pluralisme, et déstabiliser les rédactions, n'ont pas été retenues. C'est le cas, par exemple, de la dérégulation totale des droits

d'auteur qui était réclamée par le SPMI et le SPQR, ou de la disparition de la clause de cession, après que d'importants groupes de presse s'en sont servi pour diminuer les effectifs. Le SNJ se félicite également de voir figurer la proposition d'intégrer un code de déontologie à la Convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ). En revanche, la nécessaire reconnaissance par la loi de l'indépendance des équipes rédactionnelles n'a été retenue par aucun pôle. Preuve, s'il en est, de l'hostilité des éditeurs à voir remis en cause de quelque manière que ce soit ce qu'ils estiment être leur droit divin sur l'éditorial. Rien non plus qui incite à conditionner les aides à la presse au respect d'un « code de bonne conduite » éditoriale et sociale, ce que le SNJ ne peut que déplorer.

• 6 janvier 2009

Coup de force : le SPMI annonce un gel unilatéral des salaires

Le Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) vient d'annoncer par communiqué sa décision de geler unilatéralement les barèmes salariaux pour le premier semestre 2009. Alors que l'esprit de dialogue social survit tant bien que mal dans le contexte économique difficile que connaît la presse en général, le SPMI porte sciemment atteinte aux principes du paritarisme, tant sur la forme que sur le fond. Veut-il profiter de la crise pour tenter de tuer les négociations salariales annuelles de branche par forme de presse ?

• 19 décembre 2008

Le SNJ reçu par le Président de la République

Le SNJ a rencontré le Président de la République et lui a fait part de la grande inquiétude de la profession. Inquiétude devant la multiplication des plans sociaux, l'accélération des concentrations, le développement de la précarité et la dégradation de la crédibilité des journaux. S'agissant des droits d'auteur, et faisant expressément référence au texte de compromis élaboré conjointement par les syndicats de journalistes et un certain nombre d'éditeurs, le président a affirmé qu'il entendait « aller vers ceux qui apportent des solutions plutôt que vers ceux qui refusent les solutions ». Le SNJ a rappelé sa demande d'intégrer les chartes déontologiques à la convention collective et d'élargir la compétence de la Commission de la carte aux questions déontologiques.

• 16 décembre 2008

Entraves à la liberté de l'information : qui donne les ordres ?

Qui a donné l'ordre aux forces de police d'empêcher deux confrères de faire librement leur travail, mardi 16 décembre, à Lyon ? Les deux photographes de

l'AFP couvrant les manifestations des lycéens quand, sans aucune raison, des policiers les ont privés de leur liberté d'exercer. Le SNJ constate que certains magistrats et certains policiers semblent se comporter comme s'ils pouvaient agir en toute impunité. Les journalistes ont une mission à accomplir : celle d'informer les citoyens de ce pays. Toute entrave au libre exercice de leur profession doit être sévèrement relevée et réprimée comme attentatoire aux libertés démocratiques.

• 3 décembre 2008

Dépénalisation de la diffamation : danger !

« Dépénaliser » la diffamation reviendrait à ramener le droit de la presse à un simple conflit entre particuliers. Cela écarterait totalement la question des libertés publiques et le rôle d'une presse indépendante dans un Etat démocratique. Voilà, pour le SNJ, les conséquences dramatiques pour la liberté de l'information qu'entraînerait l'adoption en tout ou partie du rapport Guinchard auquel se réfère le Président de la République. Pourquoi faire passer le contentieux de la diffamation, par exemple, au juge civil ? La réponse est simple : parce que le juge civil condamnera là où le juge pénal aurait relaxé. C'est le mécanisme propre au droit qui est en cause. Le juge civil constate l'existence d'un préjudice et le répare (financièrement). Le juge pénal applique la loi pénale, qui est d'interprétation stricte et est extrêmement balisée pour respecter les libertés publiques. En droit pénal, tout ce qui n'est pas interdit pas la loi est autorisé. En droit civil, tout ce qui cause préjudice est condamnable, sans avoir besoin de texte ayant précisément envisagé le cas.

• 29 novembre 2008

Un journaliste traité comme un criminel

Trois policiers qui sonnent au domicile d'un journaliste à 6h40 du matin, l'interpellent, le traitent de « racaille » devant ses enfants, avant de le conduire au commissariat pour le déférer, menotté, après deux fouilles au corps intégrales, devant un juge. Cela s'est produit en France, en 2008, le vendredi 28 novembre. Le journaliste s'appelle Vittorio de Filippis. Il travaille à *Libération*. Quel est donc le supposé gravissime délit de presse qui lui a valu ce « traitement de faveur » ? Il n'a pas répondu à une convocation - qu'il dit n'avoir jamais reçue - dans le cadre d'une plainte en diffamation. Le SNJ dénonce fermement la démesure avec laquelle sont désormais instruits certains délits de presse, et y voit une manœuvre de plus visant à intimider un secteur professionnel, déjà victime d'un climat de dénigrement quasi-systématique de la part de certains milieux politiques et économiques.

• 28 novembre 2008

France 3 national, on s'en fout pas !

Le SNJ France Télévisions est scandalisé par les propos des députés UMP Jacques Myard et Lionnel Luca qui se sont déclarés favorables à la suppression

du journal télévisé national de France 3, un journal qui selon eux ferait « doublon » avec celui de France 2. « France 3 national, on s'en fout » a renchéri M. Luca. Des propos diffamants et intolérables pour le SNJ, le jour où s'ouvre le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi. De tels propos montrent bien de quel côté se rangent certains députés de la majorité, prêts à tout pour mettre à mort le service public audiovisuel en général et France 3 en particulier.

• 20 novembre 2008

Non à un « accord » qui réduit les droits des journalistes pigistes

Les fédérations patronales de presse écrite ont soumis à la signature des syndicats de journalistes un projet d'accord concernant les droits des pigistes. Le SNJ n'a pas signé ce texte car il n'est conforme ni au Code du travail, ni à la convention collective des journalistes, et parce qu'il porte atteinte à l'unicité de la profession. Face au danger qu'il représente, le SNJ usera de tous moyens, notamment juridiques, pour s'y opposer. Fin 2007, tous les syndicats de journalistes refusaient unanimement ce projet. Un an après, sans concertation, trois syndicats minoritaires chez les journalistes (CFDT, CFTC et CGC) ont signé ce texte dont les seuls changements par rapport à celui rejeté l'an dernier portent sur le titre (« protocole d'étape » au lieu de « protocole d'accord ») et sur la suppression d'un mot dans un article. Comment comprendre cette volte-face ?

• 7 novembre 2008

Protection des sources des journalistes : retour à la case départ

Un pas en avant, un pas en arrière et quelques pas sur le côté, voici comment le législatif et l'exécutif français entendent traiter la protection des sources des journalistes. Les sénateurs ont adopté en première lecture une loi qui comprend certaines données positives par rapport au texte adopté par l'Assemblée nationale en mai dernier. Mais avec un obstacle de taille relatif aux possibilités d'atteinte à la protection des sources : « Au cours d'une procédure pénale, il est tenu compte, pour apprécier la nécessité de l'atteinte, de la gravité du crime ou du délit, de l'importance de l'information recherchée pour la répression ou la prévention de cette infraction et du fait que les mesures d'investigation envisagées sont indispensables à la manifestation de la vérité. » Avec ce seul paragraphe introduit par le rapporteur, toutes les perquisitions contre lesquelles la profession s'est élevée ces dernières années pourraient se dérouler !

• 9 juillet 2008

Dialogue social : l'insupportable mépris des patrons

La casse sociale bat son plein ! Encouragés par une politique dont les objectifs clairement affichés ont pour nom déréglementation et remise en cause des acquis sociaux, les patrons du secteur des médias ne se gênent plus. Ils ferment ostensible-

ment la porte au dialogue social, renient ouvertement leur parole et s'assoient sans complexe sur les textes légaux. Pour le SNJ, le mépris affiché par les patrons des médias et leurs organisations professionnelles pour tout ce qui touche au dialogue social, au respect même des dispositions qui ont été bâties paritairement, et à toute considération mettant l'information au dessus des lois du marché, a franchi la limite du supportable.

• 25 mars 2008

Tchad : une journaliste interdite d'exercer

Sonia Rolley, correspondante de l'Agence France Presse (AFP), ainsi que de Radio France Internationale (RFI) au Tchad, vient de se voir retirer son autorisation d'exercer le métier de journaliste par les autorités de N'Djamena. Le SNJ en appelle de façon pressante aux autorités tchadiennes pour qu'elles reviennent au respect de la liberté de la presse et au droit de notre confrère et de tous les journalistes tchadiens à exercer leur métier.

• 21 décembre 2007

A l'Est, coup de froid sur le pluralisme

L'Alsace et Le Républicain Lorrain, tous deux propriété du Crédit Mutuel, sont entrés courant 2008 dans le giron du groupe Ebra (l'Est Républicain). Le SNJ dénonce ce nouveau coup bas porté au pluralisme dans l'Est. Il condamne ce pas franchi vers plus de concentration, qui ne peut que susciter les pires inquiétudes, tant du point de vue de l'identité des titres, que de l'emploi au sein de ces journaux.

• 5 décembre 2007

Alerte sur l'AFP

Source principale, parfois unique, d'informations pour les journalistes, les institutionnels, les politiques et les citoyens, l'AFP serait-elle l'enjeu secret d'appétits féroces ? Les déclarations de son PDG ont ouvert un front d'inquiétudes et de réactions. Pierre Louette a évoqué le fait « qu'il serait bon de préparer une évolution du statut, dans les cinq années à venir ». Toucher au statut de l'AFP, c'est envisager de détruire la seule protection de ses journalistes devant les tentatives capitalistiques et politiques de contrôle de l'information.

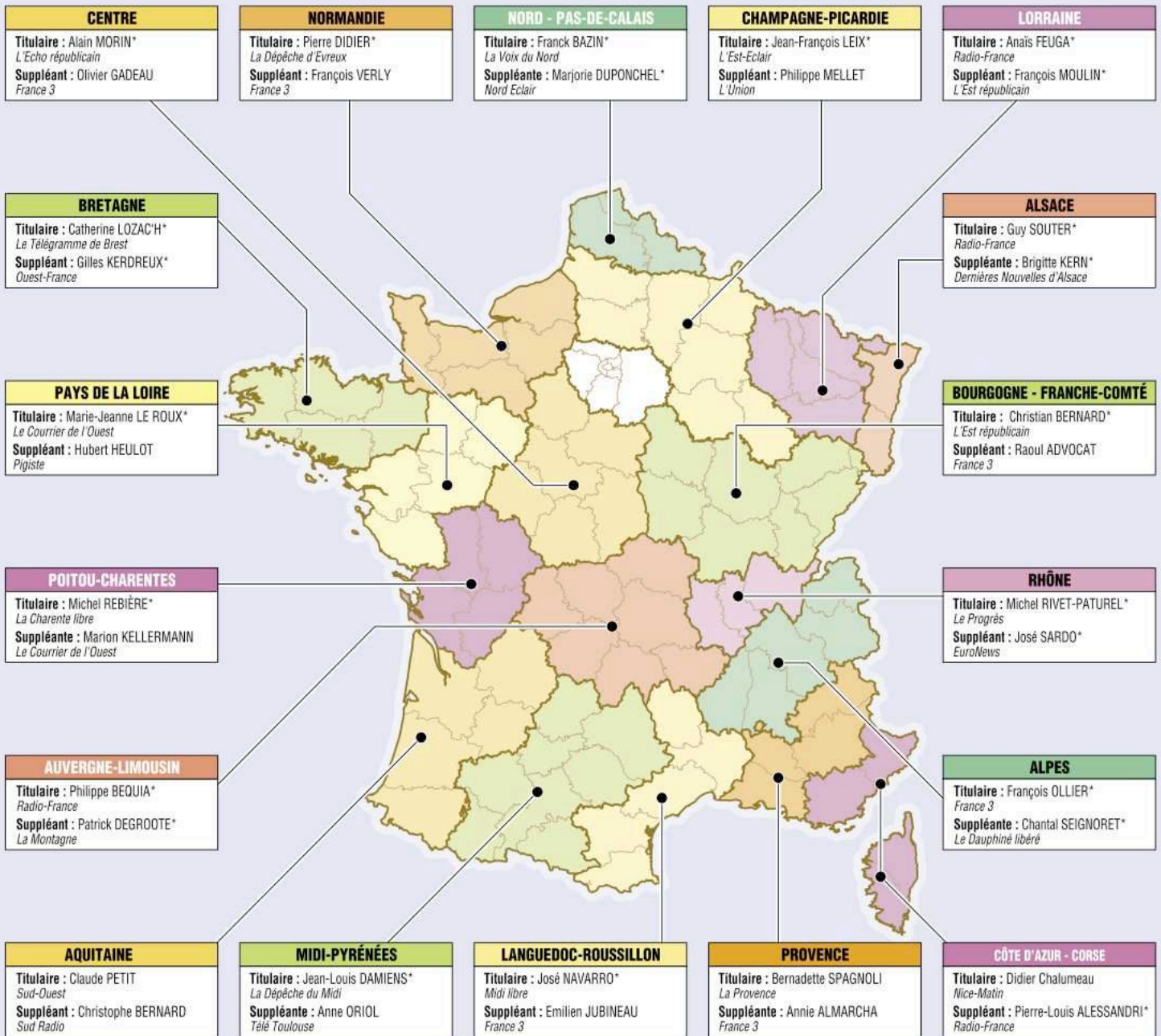
• 20 octobre 2007

En campagne pour la qualité de l'information

Réuni pour son 89^e congrès à Lyon, le SNJ a lancé sa campagne publique d'information et d'explications pour obtenir la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle, l'inscription dans la loi de la protection des sources des journalistes, et l'intégration des chartes de déontologie (SNJ 1918-38 et Munich 1971) à la Convention collective nationale de travail des journalistes. Autant de conditions nécessaires pour que les citoyens de notre pays puissent retrouver une information crédible, pluraliste et de qualité.

Les candidats nationaux et régionaux du SNJ

* Sortants



COMMISSION DE LA CARTE D'IDENTITÉ DES JOURNALISTES PROFESSIONNELLS

ELECTION TRIENNALE

DES REPRÉSENTANTS DES JOURNALISTES PROFESSIONNELLS

Commission supérieure

Titulaire

Suzanne de Morlhon*
France 3

Suppléants

Béatrice Malausséna* - *Le Monde*
Pierre Desfassiaux (retraité) - *La Voix du Nord*

Commission de première instance

Titulaires

Eric Marquis* - *L'Express*
Marie Bauwens - *Bayard Presse*
Claude Cordier* - *Radio-France*
Isabelle Plantegenest* - *Le Courrier de l'Ouest*
Pascal Rossignol - *Journaliste pigiste*
François Wenz-Dumas - *Libération*
Martine Rossard - *Journaliste pigiste*
Claude Cécile* - *Le Courrier de Mantes, Publihebdos*

Suppléants

Dominique Pradalié - *France 2*
Bertrand Coudreau* - *Le Maine Libre*
Gilles Viellard - *Journaliste pigiste*
Nicole Vidal* (retraitée) - *Prisma*
Philippe Guespin - *RFM*
Marc Panighi - *L'Equipe*
Colette Auger - *La Provence*
Yves-Claude Llorca - *AFP*

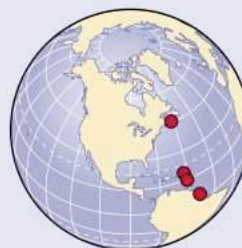
DOM-TOM

Titulaire

Yannick BERNARDEAU*
Le Quotidien de la Réunion

Suppléant

Linda GAUTHIER-NODIN*
RFO



Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon



Mayotte, Réunion, Terres Australes et Antarctiques françaises



Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna